



REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **63** - Mai 2009



À LIRE

Le Mot du Maire	2
La place Mancest	2
Rappel rentrée scolaire	2
Compte rendu Conseil	3
Infos pratiques	3
Permanences des élus	3
Les souterrains de Neauphle	3
Comprendre le budget	4
Déclarations préalables	5
Permis de construire	5
Les membres du CCAS	5
CCCY rapport d'activités 2008	6
Les principaux travaux planifiés en 2009	7
Le carnet	7
La vie de la commune	
Fête de la Saint Patrick	8
Les nouveaux arrivants	9
Des amateurs	10
Volant et balle jaune	10
Carnaval des enfants... et parents	11
Agenda 2009	11
A propos du tri	12



LE MOT DU MAIRE

Bernard JOPPIN

Après les ateliers/promenade, la présentation de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine, Architecturale, Urbain et Paysager) nous terminons le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Après bientôt un an d'analyse et de réflexion, le processus continue en tenant les délais prévus. Grâce aux groupes de travail et à votre participation, nous sommes maintenant prêts pour une rédaction du document complet.

• LE CENTRE SPORTIF MICHEL LORIEUX

Une subvention exceptionnelle de 60% du coût hors taxes a permis de mener à bien la réfection de fond en comble de l'ancien terrain de football pour permettre l'accueil d'adhérents de plus en plus nombreux, principalement des enfants. Le club de tennis voit aussi augmenter ses capacités d'accueil par une nouvelle structure abritant un court de tennis et deux de badminton.

Un nouveau parc de stationnement paysager permettra de répondre aux besoins de stationnement, en particulier lors des manifestations.

• LE CENTRE BOURG, RUE DES SOUPIRS

Je vous confirme qu'aucun projet de restructuration de ce secteur n'est arrêté. Certes, des études sont menées, des hypothèses sont avancées, mais il y a encore fort à faire avant de pouvoir vous présenter une proposition. D'ores et déjà nous voulons :

- Inscrire la zone dans une continuité naturelle du centre-bourg,
- Intégrer le secteur à travers les règles d'un éco-quartier en lien avec les autres.

• LE BUDGET 2009

En ce qui concerne les investissements, des travaux très urgents (comme les fuites du toit de la maison des associations : la CASA) ont réduit notablement nos possibilités par rapport aux années précédentes.

Il faut souligner que l'endettement par habitant à Neauphle restera inférieur d'un 1/3 à la moyenne des communes comparables.

Quant au fonctionnement, nos engagements rendent impossible toute

réduction. Au contraire, nous avons eu à inscrire des charges nouvelles, approuvées par le conseil municipal :

- participation au financement à la forte amélioration de la ligne de bus Pontchartrain-Plaisir, ce qui profite principalement aux neauphléens : 5 000 euros

- participation au financement du déficit de l'ADMR – Assistance à domicile à la personne : 6 000 euros

- création d'un poste dévolu au comité des fêtes, pour assurer la coordination des manifestations, ainsi que la charge du « webmaster » du site communal : 28 000 euros

- pénalités dues au titre du manque de logements sociaux : l'Etat nous impose, en plus des pénalités déjà prises en compte, une sanction de 27 000 euros (qui devait être doublée sans notre action)

Vous noterez que les 3 taxes ne seront pas augmentées.

Néanmoins, pour faire face à ces charges nouvelles, le conseil municipal s'est résolu à fiscaliser les contributions dues au SIVOM (Syndicat à vocation multiple).

Je souhaite insister sur le fait que notre adhésion à Cœur d'Yvelines nous évite une énorme augmentation des impôts locaux : nous recevons d'elle 605 000 euros au titre de la taxe professionnelle qui était perçue en 2004, alors que cette taxe ne se monte plus aujourd'hui qu'à 415 000 euros. Sans cet effet Communauté, il aurait fallu augmenter de 20 % chacune des taxes (habitation et foncier) pour couvrir nos dépenses.

Nous avons, le conseil municipal et moi-même, la volonté de rester à votre écoute et de travailler pour le bien de la commune malgré les difficultés budgétaires que nous connaissons.

Enfin, nous remercions de leur participation active tous ceux qui œuvrent régulièrement dans les écoles, les clubs, les associations, et qui facilitent la vie de tous.

LA PLACE MANCEST

La disparition des arbres (prunus) suscite quelques interrogations.

L'état de ces arbres ne permettait pas de les conserver et leur enlèvement ne pouvait plus être reporté.

Quel changement dans l'aspect général de cette belle place !

Bien naturellement, les avis sont partagés et les conseillers municipaux ont été invités à trancher : replanter des arbres ou élargir visiblement cette belle place et mettre en valeur une architecture digne d'intérêt.

Le choix s'est porté sur la seconde solution, et ce à une quasi unanimité.

Laissons le temps de se familiariser avec ce changement avant de nous reposer éventuellement la question.

Le Conseil Municipal

RAPPEL RENTRÉE SCOLAIRE 2009 - 2010 A L'ATTENTION DES NOUVEAUX PARENTS.....

Pour les enfants nés en 2006, une inscription préalable en Mairie est obligatoire avant l'admission définitive à l'école maternelle.

Pour se faire, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie avec les pièces suivantes : votre livret de famille et le carnet de santé de l'enfant.

Une réunion d'informations, réservée exclusivement aux parents, aura lieu le samedi 23 mai 2009 de 11h à 12h au sein de l'école maternelle.

Une visite de l'école maternelle, du centre de loisirs et de la cantine sera organisée le samedi 13 juin 2009 de 11h à 12h en présence des enfants.

Le rendez-vous de départ est prévu à l'école maternelle



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

30 MARS 2009

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du lundi 02 février 2009.

Approuve le Compte Administratif 2008 du Budget POSTE :

- Section de fonctionnement - excédent de 106 375,12 €.
 - Section d'investissement - déficit de 34 798,17 €.
- soit un excédent global de 71 576,95 €.

Décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2008 du Budget Poste :

- Section de Fonctionnement : 71 576,95 €.
- Section d'Investissement : 34 798,17 € qui sont versés au compte 1068.

Approuve le Compte de Gestion 2008 du Budget Poste

Adopte le Budget Primitif 2009 de la Poste par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de Fonctionnement : 195 863,12 €
- Section d'Investissement : 88 686,17 €

Approuve à 19 voix pour et 3 abstentions le Compte Administratif 2008 de la Commune :

- Section de fonctionnement - excédent de 736 906,96 €
 - Section d'investissement - déficit de 594 339,55 €
- soit un excédent global de 142 567,41 €.

Décide l'affectation du résultat du Compte Administratif 2008 de la Commune :

- Section d'investissement : 703 700,42 € qui sont versés au compte 1068.
- Section de fonctionnement : 33 206,54 € - Excédent de fonctionnement

Adopte le Compte de Gestion 2008 de la Commune.

Adopte la fiscalisation des participations allouées au SIVOM à 18 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre.

Décide l'attribution de subventions aux associations neauphléennes.

Adopte le Budget Primitif 2009 de la Commune à 21 voix pour et 1 abstention.

Décide le maintien des taux d'imposition des trois taxes locales.

Fixe la participation aux frais de scolarité 2008/2009.

Fixe l'indemnité de conseil allouée aux agents des services fiscaux.

Décide de demander une subvention au Conseil Général, pour l'implantation d'abris.

Fixe les tarifs pour une journée au Centre de Loisirs.

Fixe la participation des familles aux sorties organisées par le Centre de Loisirs.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande préalable de travaux en vue de l'implantation d'un abri à matériels.

INFOS PRATIQUES

► **Horaires d'ouverture de la Mairie :**

- Lundi de 9h à 12h, fermé l'après-midi,
- Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30,

Le service de l'Urbanisme est ouvert au public les mercredis et vendredis aux mêmes horaires que la Mairie.

ATTENTION

Dernier samedi du mois de 9h à 12h. Dans ce cas là, ouverture la veille de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

► **Téléphone :** 01 34 91 00 74

► **Télécopieur :** 01 34 89 57 20

► **Email :**
mairie.neauphle@wanadoo.fr

► **Site Web :**
www.neauphle-le-château.com

PERMANENCES DES ÉLUS

► **MONSIEUR LE MAIRE
INTERCOMMUNALITÉ**

Bernard JOPPIN
Sur rendez-vous

► **FINANCES - COMMUNICATION
INTERNE**

Michèle TROIZIER - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous

► **FÊTES /ASSOCIATIONS/FLASH/
COMITÉ DES FÊTES**

Philippe Leblond - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous

► **TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES**

Jacques GAURIAU - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous

► **ÉCOLES - CANTINE - GARDERIE**

Maurice GAUDIN - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous

► **URBANISME**

Marie-Claude GUIDÉE - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous

► **COMMUNICATION**

Alain JUND - Maire-Adjoint
Sur rendez-vous

LES SOUTERRAINS DE NEAUPHLE

Marc Leroy

Le Syndicat d'Initiative, le Club Philatélique et le Club Généalogique de Neauphle préparent pour l'automne 2009 une exposition sur le thème des souterrains.

Je serais très reconnaissant à tous les habitants possédant une cave ou entrée de souterrain (murée ou non) de bien vouloir me le signaler (01-34-89-00-71) pour visite et clichés éventuels par nos soins (anonymat et confidentialité assurés).

Un grand merci aux personnes qui se sont déjà manifesté.



COMPRENDRE LE BUDGET

Alain JUND

Il nous a paru opportun de rappeler ici, les principes de base du budget communal.

Tous les ans, le conseil municipal adopte un nouveau budget. C'est un acte politique majeur par lequel les élus font fonctionner la ville d'aujourd'hui et construisent la ville de demain.

Chaque priorité, chaque choix, chaque action est inscrite dans le budget.

Les composantes :

Dépenses/recettes

Investissement/fonctionnement

Le Compte Administratif : La concrétisation des réalisations prévues et sa réalisation par l'équipe du maire et des adjoints, il retrace ce qui a été réalisé.

Les ordres de dépenses et de recettes sont établis par les services de la ville sous la responsabilité du Maire mais c'est le Trésor Public qui en assure le paiement ou l'encaissement effectif, et le contrôle systématique.

LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU BUDGET

DÉPENSES/RECETTES

- Recettes : impôts taxes foncière bâtie et non bâtie, habitation et reversement de la taxe professionnelle perçue par la CCCY.
- Le budget doit obéir à la règle d'équilibre du budget, spécificité du secteur public local. Cet équilibre impose qu'il y ait une couverture complète des dépenses par les recettes.
- Le budget est voté pour une année civile et doit être exécuté dans le cadre de l'année à laquelle il s'applique : du 1er janvier au 31 décembre.
- Les principales recettes des communes sont les impôts locaux directs, les impôts locaux indirects, les dotations et subventions reçues de l'Etat, de la Région, du Département, l'autofinancement et l'emprunt.

INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT

Les opérations budgétaires sont réparties en deux sections.

1 - Le fonctionnement :

regroupe toutes les opérations qui concernent l'exploitation, la gestion courante des services.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT :

- les dépenses de personnel
- les achats de fournitures et de services
- les subventions
- les frais financiers (intérêts de la dette)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SONT :

- les recettes fiscales
- les dotations versées par l'Etat
- les produits de l'exploitation du domaine

Dans le budget les recettes de fonctionnement sont normalement supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Une épargne brute est ainsi dégagée pour financer les investissements.

2 - L'investissement :

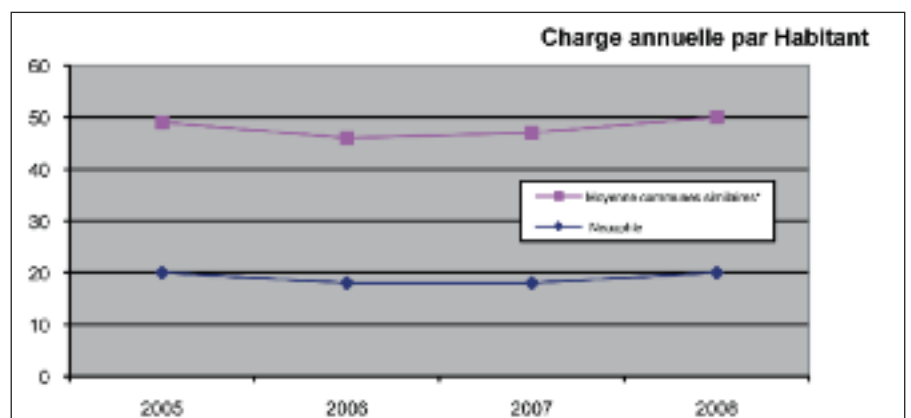
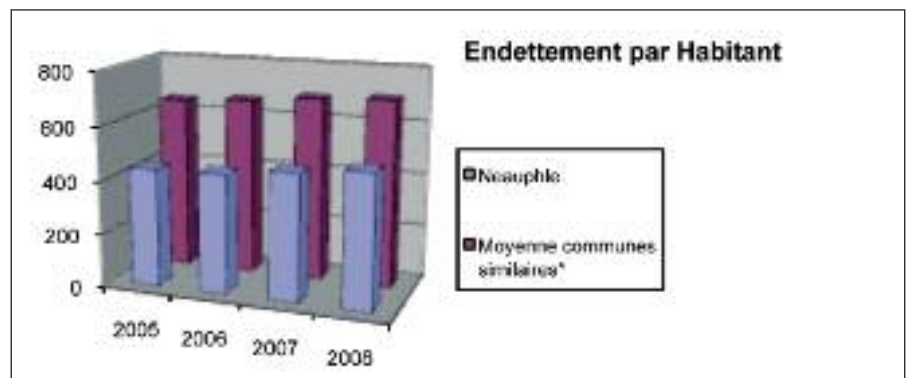
regroupe toutes les actions qui accroissent ou diminuent la valeur du capital.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SONT :

- dépenses directes d'investissement (acquisition, travaux,...)
- remboursement en capital de la dette

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SONT :

- l'épargne brute dégagée en fonctionnement
- les subventions d'équipement reçues
- le produit des emprunts



VOS QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile.

QUI LE PRÉPARE ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec l'ensemble des adjoints et avec les services de la mairie.

QUI LE VOTE ?

L'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil municipal, adopte le budget par délibération au plus tard le 31 mars de l'année.

QUELLE DIFFÉRENCE Y-A-T-IL ENTRE LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT ?

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité. Par exemple, les dépenses de fournitures scolaires, d'entretien des espaces verts, d'entretien et de maintenance des bâtiments de la collectivité, etc. Ces dépenses sont financées par les recettes propres de la commune comme par exemple, les recettes d'exploitation des services (participations des usagers au fonctionnement des services), les produits domaniaux, mais aussi par les recettes fiscales ainsi que les dotations et participations de l'Etat.

Le surplus de recettes de fonctionnement constitue l'autofinancement de la Ville.

La section d'investissement finance les opérations destinées à augmenter la valeur du

patrimoine de la ville. Il s'agit notamment des opérations d'équipement comme les constructions (écoles, crèches, installations sportives, etc.....) ou l'acquisition de matériels durables. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement du budget. Les dépenses d'investissement sont financées par des subventions spécifiques de l'Etat et autres collectivités publiques, l'emprunt et l'autofinancement.

LE BUDGET DE LA VILLE DOIT-IL ÊTRE OBLIGATOIREMENT EN ÉQUILIBRE ?

Les collectivités locales ont l'obligation de voter leur budget en équilibre réel. Cela signifie que la ville ne peut pas voter, ni engager un montant de dépenses supérieur à celui des recettes

QUI CONTRÔLE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ ?

L'Etat exerce un contrôle sur les dépenses et recettes de la ville par l'intermédiaire du Trésor public, du Préfet et de la chambre régionale des comptes. Ce contrôle ne porte que sur la légalité et la régularité des dépenses et recettes et non sur leur opportunité.

QUI PAYE LES DÉPENSES ET ENCAISSE LES RECETTES DE LA VILLE ?

Les ordres de dépenses et de recettes sont établis par les services de la ville sous la responsabilité du Maire mais c'est le Trésor public qui en assure le paiement ou l'encaissement effectif. C'est également lui qui se charge des poursuites en cas de non-recouvrement des titres de recettes



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- 35, rue de Villancy : Enduits extérieurs- couverture- fenêtres de toit (N.O) 18/02/2009
- 71, grande Rue : Peinture porte cochère et volets (N.O) 19/02/2009
- 22, grande Rue : Remplacement porte entrée et fenêtres (avis ABF) (O) 04/03/2009
- 54, grande Rue : Ravalement d'un bâtiment (N.O) 12/03/2009
- 3, rue d'Orbec : Modification façade (avis ABF) (O) 13/03/2009
- 29, rue de Villancy : Extension maison + Pose de vélux (N.O) 13/03/2009
- 38, grande Rue : Remplact chassis de toit + pose vélux (N.O) 23/03/2009
- 17, grande Rue : Changement d'affectation (N.O) 01/04/2009
- Place aux Herbes : Remplct fenêtres + porte d'entrée (N.O) 01/04/2009
- 8, rue de la Gouttière : Création d'une ouverture sur rue de la Gouttière (avis ABF) (O) 01/04/2009
- 9, rue du Stade : Remplct fenêtres, Portes -fenêtres et porte entrée (N.O) 02/04/2009
- 27 bis, rue de la Gouttière : Modification toiture : (avis ABF) (O) 02/04/2009
- 8, rue Voltaire : Abri de jardin (N.O) 02/04/2009
(N.O) : Non-opposition -
(O) : Opposition -
(R) : Rejet

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Sente de la Pommeraye : Construction crèche multi-accueil - Accordé 18/02/2009
- 71, grande Rue : Réhabilitation dépendance + toiture - Accordé 28/02/2009
- 36, route de St-Germain : Aménagement abri de voitures - Accordé 12/03/2009
- Rue du Stade : Abri de jardin - Accordé 02/04/2009

PERMIS DE DÉMOLIR

- Bois du Four : Démolition d'un hangar - Accordé 03/03/2009

MEMBRES DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Ces personnes sont à la disposition de ceux qui expriment une aide de la part du CCAS.

Bernard JOPPIN	Docteur Grellière	J-Pierre HENRY	Villancy
Daniel SCHAEFER	Louis Cossé-Brissac	J-Pierre SIMOULIN	St Martin
Nadine LERAY	Grande Rue	Annick VENANT	St Simon
Jacques TROIZIER	Louis Phélypeaux	René BOUZERAND	Docteur Bertrand
Mireille DAPOIGNY	République	Hélène DROUSSENT	Villancy
Hélène MANCEAU	Vieux Château	M. BLARD Mairie	Place aux Herbes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

Elections du Président, des Vice-présidents et compositions des commissions communautaires

Des élections municipales ont été organisées, au niveau national, au mois de mars 2008.

Par délibérations concordantes, les conseils municipaux des communes de Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint Germain de la Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric, ont procédé à la désignation de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants chacun, pour constituer l'assemblée délibérante de « Cœur d'Yvelines ».

Le 9 avril, les membres du Conseil Communautaire élus par les sept conseils municipaux susmentionnés, se sont réunis. Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Bertrand HAUET, Jean-Marie STENGER, Jacqueline BOLJEVIC, Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAUX, Jean-Jacques ARNOUX, Rémi LUCET, Michel BURBAN, Nadine GOHARD, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE sont installés dans leurs fonctions de délégués communautaires titulaires.

Emmanuel JARIE – Sophie SAUTEUR – Gilles HOCQUET – Laurent TALON – Jean-Jacques ROBERT – Nicole HORNEBECK – Michèle TROIZIER – Cécile BLONDEL – Daniel SCHAEFER – Catherine LANEN – Laurence VAUVERT – Daniel BOSSE – Valérie TALBODEC – Valérie ALVAREZ – Annick LENORMAND – Joëlle COULLOY – Carole GINFRAY – Nathalie GIRBAL – Olivier GOUPILLON – Martine GERMAIN – Danielle BOURGOIN sont désignés membres suppléants.

Le Conseil communautaire procède également, le même jour, aux élections du Président et des Vice-Présidents.

M. Bernard JOPPIN est élu Président M. Alain BRICAULT 1^{er} Vice-Président - Mme Marie-Laure ROQUELLE 2^{ème} Vice-Président -M. Bertrand HAUET 3^{ème} Vice-Président -M. Denis GARDERA 4^{ème} Vice-Président -M. Rémi LUCET 5^{ème} Vice-Président- M. Sylvain DURAND 6^{ème} Vice-Président

Le 9 avril, le Conseil Communautaire nomme les membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), de la CAO (Commission d'Appel d'Offres), les représentants auprès du SIDOMPE, du SIEED, du SMEUA et du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le 14 mai, les membres composant les commissions de travail de Cœur d'Yvelines sont désignés par le Conseil.

Centrale d'Achats

Le 5 juillet 2006, le Conseil communautaire adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes, qui intègrent à compter du 1er janvier 2007 la compétence « Centrale d'Achats » selon une liste précise de fournitures et de services : les dépenses liées à ces fournitures et services ont été prévues au budget primitif 2008 – les dépenses ont été réalisées tout au long de l'année. Les régularisations relatives aux soldes ville par ville seront effectuées sur les versements de taxe professionnelle en 2009.

Marché public de restauration scolaire

Dans le cadre de la Centrale d'Achats un marché de fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration de toutes les villes membres de Cœur d'Yvelines a été réalisé en 2008 : les lots ont été attribués à « Yvelines Restauration » à la suite d'un appel d'offres.

La Compétence « Gestion des Déchets Ménagers »

Les statuts prévoient que la CC assure la compétence de gestion des déchets ménagers et associés.

A partir du 1/1/2008 la CCCY a donc la charge de cette compétence et travaille sur les dossiers suivants :

- la maintenance des bacs,
- la fixation de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM),
- un projet de maintenance intercommunale,
- des composteurs individuels,
- une déchetterie.

Aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric

Cette voie est considérée d'intérêt communautaire depuis le 24 janvier 2008 – elle est donc intégrée dans le tableau « voirie d'intérêt communautaire » des statuts de la Communauté de Communes.

L'opération consiste à relier les deux sites de la société Renault i-DVU pour améliorer la sécurité des piétons et des véhicules sur le territoire et pour permettre le développement économique de la zone

Le Conseil général a notifié à Cœur d'Yvelines l'octroi de la subvention relative à ce projet – la première demande de versement lui a été adressée en novembre 2008.

La Compétence « instruction des actes d'occupation des sols »

Ce service est financé par la Taxe Professionnelle – les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les versements de taxe professionnelle des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des villes (recensement 1999 – dernier recensement connu).

Nombres de dossiers instruits par le service en 2008 : 782 dont 124 à Neauphle le Château (permis de construire, demandes préalables).

La Compétence « Gens du Voyage »

Les élus de la commission « Gens du Voyage » se sont réunis de très nombreuses fois pour définir sur l'emplacement retenu : les réseaux et accès, élaborer un projet, choisir un gestionnaire, monter le financement et préparer l'enquête publique. Le projet verra le jour fin 2009.

Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).

Un projet de PLHI a été transmis à la DDEA début 2008. Les observations recueillies, en mars 2008, ont permis d'amender en mai 2008, les documents : modification du rythme de construction moyen, précisions sur les densités, précisions quant à la différenciation logements neufs/logements en acquisition-amélioration, réorganisation, sur un plan formel, des actions pour une plus grande clarté dans la présentation du programme d'actions, mise en place d'un observatoire.

Le 12 novembre, les conseillers communautaires ont arrêté le projet de PLH.

Ce Programme Local de l'Habitat sera soumis à l'avis des communes de "Coeur d'Yvelines" qui disposent de deux mois pour se prononcer. Une nouvelle délibération de la Communauté de communes "Coeur d'Yvelines" permettra ensuite de solliciter l'avis de l'Etat avant l'approbation du programme local de l'habitat.

Les moyens de la CCCY : le budget et le personnel.

Le 20 février, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2008 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement :

8 415 824.95 euros

- Section d'investissement :

2 468 000.00 euros

Puis un budget supplémentaire le 11/6/2008.

Le personnel

Pour l'année 2008, le personnel de la CCCY est composé de 6 personnes : un adjoint administratif, 2 rédacteurs, un technicien supérieur chef, un attaché et un adjoint technique.

Commissions « environnement » -

« communication » -

« développement économique »

Les élus de ces commissions travaillent autour des projets (signalétique, brochure, acquisition de terrains...) qui leur sont confiés par le bureau communautaire. Ces projets devraient aboutir en 2009.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX PLANIFIÉS EN 2009.

Voie d'accès au stade de football

- Aménagement d'une voie d'accès avec trottoir et parking latéral de 51 places vers le nouveau terrain synthétique : largeur 13m, longueur 130m.
- Plantation le long de la voie d'accès (avant fin avril 2009) :
 - d'une rangée de 16 arbres de hautes tiges le long des tennis couverts,
 - d'une 2^{ème} rangée de 31 petits arbres de variétés diverses et colorées,
 - d'une 3^{ème} haie (charmille) en bordure de champ.

Ecole élémentaire

- Déplacement du bureau du directeur dans le bâtiment central, à côté de la rotonde. (dès la rentrée de Pâques 2009),
- Création d'une 8^{ème} classe à l'emplacement du bureau actuel du directeur, pour remplacer «l'algeco» (dès la rentrée de septembre 2009).
- Déplacement de «l'algeco» vers le tennis club.

Ecole maternelle

- Nouveau revêtement de sol dans 2 classes, la salle des maîtres et le bureau de direction,
- Installation d'anti pince-doigts,
- Porte coupe-feu supplémentaire,
- Installation d'un toboggan dans la cour.

Voirie

- Mise en sécurité du carrefour sortie MJP / Châtron (en peinture de sol),
- Réfection du grand trottoir Place Mancest,
- Rénovation de 2 courts de tennis extérieurs (quicks).

LE CARNET

NAISSANCES

- COURVOISIER Thomas, Jacques, J-Claude
Poissy 01/02/2009
- PONTOIR Jules, Henry, Pierre
Rambouillet 01/02/2009
- CROISER Lohann, Benjamin, Patrick
Poissy 19/02/2009
- FORTE Milo, Georgio, Henri, J-Claude
Versailles 11/03/2009
- MINCHENEAU Romane, Juliette,
Sandrine
Rambouillet 14/03/2009
- VAUCHELLES Marin, Didier, Christian
Trappes 23/03/2009
- CARON Margot, Francine, Annick
Rambouillet 27/03/2009

MARIAGES

- Angela KÖHLER et Mehran SALEH
le 21 Mars 09
- BATAILLET Sabine, Alexandra et
SANCHEZ Antoine, Olivier le 11 Avril 09





LA VIE DE LA COMMUNE

Cette année, pour la première fois, le Comité des Fêtes de Neauphle-le-Château s'est lancé, un nouveau défi et a décidé de fêter la Saint Patrick, Patron de l'Irlande.

Pari gagné, cette fête a remporté un vif succès.

Entre deux coup de fourchette, on a dansé une « gigue », un « reel », un « an dro », un « holy circle Saint Vincent », ou encore une « Scottish waltz » interprétés par le Groupe Highlandbreizh.

Tout le public était ravi d'entendre "Flower of Scotland", "Amazing Grace" ou "Highland Cathedral" et même de danser sur une version



originale des "Lacs du Connemara" ou "Le Lion est mort ce soir".

« Thanks a lot for Saint Patrick ! -nous dit un email-. Mon pays m'a semblé moins loin pendant quelques heures et l'idée de manger irlandais était très sympa. « Merci encore et peut-être see you Next Year ! »

Un grand merci à tous et à l'année prochaine pour une nouvelle Saint Patrick.



Tous les repas avaient été réservés (186 repas adultes et 36 repas enfants) et la salle était comble.

Les Patrick et Patrice, invités par le Comité des Fêtes à cette soirée, ont été tout de suite à l'honneur et ont reçu de la part du Président du Comité des Fêtes de Neauphle-le-Château une cravate et un chapeau verts.

Au menu, Irish Stew, un ragoût succulent composé d'agneau, d'oignons, de pommes de terre, mijoté par notre cuisinier favori Sylvain Thorel. Notre boulanger, Patrick Steurebaut, avait, pour cette occasion, fabriqué un pain noir et du pudding comme dessert.

La bière coulait à flot et tout le monde était ravi.

Lionel à la basse, Christophe à la cornemuse, Sébastien soit à la bombarde soit avec l'une de ses nombreuses flûtes, Fred au djembé, Olivier et ses trois claviers, Mickael aux percussions et à la caisse claire écossaise nous ont fait quitter Neauphle-le-Château pendant quelques heures et nous ont permis de voyager dans la joie et la bonne humeur. Leurs répertoires bretons, irlandais, écossais et Galicien nous ont permis de nous évader et de passer une excellente soirée.



LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Alain JUND

Chez «Caroline de Morjana»

Si vous sentez que le stress est présent, que vous êtes incompris(e), avec des douleurs ici et là, que vous êtes fatigué(e), que vous doutez, alors allez voir Caroline.

Elle a ouvert un cabinet d'esthéticienne à Neauphle, sur la place aux herbes l'institut « Sens öri ».

Ses expériences successives l'ont enrichie de compétences fortes et délivre sa connaissance de l'être humain à travers :

- les soins bio du visage et du corps avec relaxation profonde,
- les incontournables épilations du visage et du corps,
- les maquillages adaptés pour elle et des soins pour lui,
- une douche Hammam comprenant les fameux rituels Morjana,
- un grand moment de plaisir grâce à un appareil de gymnastique passive permettant des cures amincissantes spectaculaires, des cures de récupération et de « detox » pour les sportifs en particulier.

Mais le choc, c'est sa passion pour les autres, et sa volonté de venir en aide en prenant en charge la personne. Elle façonne elle-même ses huiles essentielles en adaptant leur mixage à la personne qu'elle traite.

Elle parle plus de remodelage, de méthode de relaxation et de détente interne. Cherchant à comprendre rapidement les attentes, elle adapte le traitement à chacun.

Ses mots sont des mots d'amour des autres : « le plus beau cadeau que peuvent me faire les gens c'est d'être heureux en sortant de chez moi ».

Nous lui demandons ce qu'elle cherche vraiment par ses soins et elle répond « à rééquilibrer l'horloge interne du corps » et plus loin « à aider la personne à travers une détente profonde, en gagnant sa confiance, comme on atteint le bien-être par une relation d'intimité ».

C'est beau comme du Mozart.

Nous sommes d'un coup loin de la crise mondiale et du G8 ou 20. Nous sommes au cœur d'une richesse qu'un être humain donne à un autre. Elle vous touchera comme elle l'a fait avec nous.

Caroline à « Sens öri » 10 place aux herbes - tous les jours de 10h à 19h et sur RDV le midi et le jeudi. 0953537933 / sensori.fr@free.fr

AUDREY BAILLEUL est arrivée fort discrètement au 16 Rue Saint Nicolas alors que les feuilles mortes se ramassaient vigoureusement et que les transformations de sa boutique s'achevaient. En frontispice de celle-ci : HARMONIE CANINE.



Évidemment, on pouvait croire que s'installait enfin à Neauphle-le-Château du nouveau dans le toilettage des chiens. Eh bien pas du tout. Pour du nouveau, c'était du cent pour cent tout neuf. Et les caméras de "30 Millions d'amis" ne s'y sont pas trompées puisqu'elles sont venues y tourner un sujet début Mars.

AUDREY BAILLEUL, qui a un diplôme d'ostéopathe animalier, a eu l'idée, en assistant les vétérinaires auprès de chiens accidentés ou que l'âge avait pétri d'arthrose, d'importer une technique très répandue en Belgique comme en Angleterre et rendue possible par l'industrie allemande : l'hydrothérapie pour nos compagnons à quatre pattes... endolories.

Plongez un corps d'animal dans de l'eau et vous verrez que celui-ci reçoit la poussée définie par Archimède. Résultat, il est allégé. Et pour des articulations en mauvais état, pour des muscles inactifs à la suite d'un accident mais aussi pour modeler le corps d'un champion ou rattraper les dégâts des goinfres qui ont trop mangé, le fait de marcher sur un



tapis roulant immergé, incliné à volonté, durant dix, vingt ou trente minutes, fait des merveilles. À tel point que l'état du chien change manifestement autour de la cinquième séance. Évidemment tout cela se fait en liaison avec le vétérinaire qui remplit, outre la prescription, un questionnaire fort détaillé et reçoit, à la fin du traitement (une dizaine de séances généralement) un bilan, lui aussi très minutieux.

Cette thérapie a de l'avenir en France. Parce qu'elle épargne des cures sans fin de médicaments anti-inflammatoires, parce qu'elle redonne vigueur ou confort à des animaux qui souffrent, certes en silence, mais bien réellement.

Nous souhaitons, en tous les cas, à AUDREY BAILLEUL de faire comme la dame du Larousse : semer aux quatre vents et d'essaimer aux quatre coins de France cette méthode qui apporte du soulagement de la plus noble et durable des façons : la manière naturelle.

**Harmonie canine • 16 rue SaintNicolas
Tél. 06 22 95 86 56
www.harmonie-canine.site.voila.fr**



DES AMATEURS ?

Pour la vingt quatrième fois, à l'aube du printemps, s'est déroulé durant toute une semaine le Salon des Peintres et Sculpteurs Amateurs à la Maison du Jeu de Paume.

Vous savez ce que c'est, l'art : rien que du subjectif, quoique... mais ça, c'est une toute autre histoire dont discutent toujours Socrate et Platon. Pour vous en parler, ne regardons d'abord que les chiffres bien réels, factuels, indiscutables. Ceux de la fréquentation : plus de 1 000. Ceux des exposants : plus 20 %, pour atteindre 41 dont 9 neauphléens. Ceux des oeuvres exposées: 230, très exactement, dont beaucoup plus de sculptures, toutes fort intéressantes. Trois prix : il faut bien cela pour récompenser et soutenir l'ardeur des créateurs passionnés.

L'évidence est là : d'année en année, ce salon connaît un succès grandissant et attire des artistes, que nous qualifierons pour simplifier d'occasionnels, de plus en plus nombreux, et un cercle de public, de plus en plus large. C'est que la qualité est au rendez-vous... de tous les goûts : ceux qui aiment les natures mortes figées dans une lumière raffinée jusqu'à ceux qui partent dans des rêves délirants où les anges retiennent les livres du savoir, en passant par ceux qui s'abstraient dans des recherches de formes gonflées de matières lumineuses. L'éclectisme de ce Salon est peut-être, hypothèse hardie, la clef de son succès.

Mais il y en a une autre, qu'il faut saluer : ses acteurs, c'est-à-dire les membres du Syndicat d'Initiative de notre commune. Ils ne ménagent ni leurs efforts à accueillir les artistes, installer les oeuvres, ni leur temps puisqu'ils font permanence aux côtés des peintres et sculpteurs, pour recevoir quotidiennement les visiteurs. Si tout le monde a marqué sa satisfaction, ils n'en ont pas moins noté quelques améliorations à apporter pour l'an prochain auxquelles ils réfléchissent déjà.

En conclusion, notez dans vos tablettes : Printemps 2010, 25^{ème} Salon des Peintres et Sculpteurs Amateurs à la Maison du Jeu de Paume... rendez-vous à ne pas manquer et qui vous invite, vous aussi, à vous mettre à la taille, aux pincesaux et à révéler votre nature d'artiste.

VOLANT & BALLE JAUNE

Ce n'est pas parce qu'il fait très froid qu'une inauguration doit être glaciale, n'est-ce pas !

Et ce Dimanche 1^{er} Mars l'a démontré, en son après-midi, au Tennis Club de Neauphle-le Château, qui a inauguré de façon particulièrement chaleureuse, ses deux nouveaux courts de badminton et son court de tennis supplémentaire.

Si le Tournoi Open de Tennis, qui s'est déroulé du 13 février au dimanche 1^{er} Mars, a eu une participation supérieure à celle de l'année passée (276 joueurs contre 225 l'an passé), les matchs se sont déroulés de façon fluide, contrairement aux années antérieures. Et cela grâce à l'apport des nouveaux terrains. Les rapides discours de Bernard JOPPIN, Maire, de Philippe LEBLOND, Adjoint en charge des Associations et de Jacques GAURIAU, Adjoint en charge des Travaux, ont insisté à la fois sur le dynamisme de ce Club et sur la nécessité d'en accompagner le développement.



Croissy sur Seine s'opposaient. La gagnante M. MURAT (4/6) l'a emporté en 2 sets sur M. CAVROT (15) ;

Seniors Messieurs, c'est C. BESSE (2/6) du Tennis Club des 4 Vents qui l'a emporté en 2 sets sur C. DAMIENS (2/6) du TC Plaisir. Notons qu'après trois tours en perf, le moniteur Romain LECLER (4/6) a atteint les demi-finales pour être défait par M. DAMIENS ;

Plus de 35 ans-Messieurs, deux joueurs du Club de Neauphle étaient en compétition. Le gagnant, Brian BUTTERWORTH (5/6) l'a emporté en 3 sets sur Stéphane COCHET (5/6).

Au fait, et si vous vous mettiez au Badminton ?



CARNAVAL DES ENFANTS... ET PARENTS



Magnifique défilé du carnaval des enfants ce samedi 4 avril. Depuis l'école maternelle via la rue de Villancy, toute la troupe s'est dirigée vers la Place du Marché.

Les associations de Parents d'Elèves, les Directeurs des Ecoles et le Comité des Fêtes nous avaient invité au défilé de Neauphle-le-Château.

Le rendez-vous était fixé à l'Ecole Primaire à 9h45 et à l'Ecole Maternelle à 10heures.

A la fin du défilé, nous nous sommes tous retrouvés sur la Place du Marché, autour du verre de l'Amitié, dans la joie et la bonne humeur tout en dégustant, pour les petits gourmands 250 Barbe à Papa et 300 Pop corn. Le temps était de la partie, la magie aussi, et le plaisir du merveilleux par surcroît.



AGENDA 2009

- | | | |
|-----------------|---|------------------|
| ■ 8 mai | Cérémonie au Monuments aux Morts | UNC |
| ■ 16 & 17 mai | Expo peinture élèves | ASLC |
| ■ 26 mai | Fête des Voisins | Comité des Fêtes |
| ■ 6 juin | Théâtre "Esperluette" | ASLC |
| ■ 10 juin | Audition musique | ASLC |
| ■ 13 juin | Portes Ouvertes | ASLC |
| ■ 13 juin | Fête du Village | Comité des Fêtes |
| ■ 13 au 28 juin | Tournoi Open d'Eté | TCN |
| ■ 14 juin | Fête Paroissiale à Pontchartrain | ANEP |
| ■ 19 & 20 juin | Gala de danse | ASLC |
| ■ 20 juin | Fête de la Musique | Comité des Fêtes |
| ■ 21 juin | Foire aux Greniers | SI |
| ■ 21 juin | Fête de la Musique avec les Choristes de Durham | SI |
| ■ 24 juin | Fête de l'école de tennis enfants | TCN |
| ■ 27 juin | Théâtre | ASLC |
| ■ 27 juin | Fête de l'école de tennis adultes | TCN |
| ■ 13 juillet | Fête Nationale | Comité des Fêtes |
| ■ Début juillet | Tournoi d'été | TCN |



A PROPOS DU TRI

VISITE DE L'USINE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU CENTRE DE TRI. (SIDOMPE À THIVERVAL-GRIGNON.)

Le vendredi 3 avril, des élus de la Communauté des Communes « Cœur d'Yvelines » ont donc assisté à une caractérisation (tri poubelle jaune). <http://www.coeur-yvelines.fr>
Visite extrêmement instructive, et qui peut-être organisée pour des groupes, ou des écoles le jeudi matin sur RDV.

Les résultats montrent que le quart seulement des déchets placés dans le bac jaune est correct. Ceci revient cher à la commune, donc à tous.



PARTICIPER, NOUS RACONTER UNE HISTOIRE, PARTAGER VOS TALENTS

Vous êtes :

- un ancien du village,
- un nouvel arrivant,

Vous avez :

- des idées,
- une histoire à raconter,
- vu l'évolution du village,

Vous voulez :

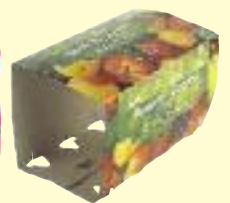
- participer, partager vos talents,
- aider, donner de votre temps,
- transmettre vos compétences,

Ecrivez, ou téléphonez à la Commission Communication de la Mairie,
Écrire à : mairie.neauphle@wanadoo.fr
à l'intention de Alain Jund

C'est pour vous que nous travaillons.

QUE METTRE DANS LE BAC À COUVERCLE JAUNE?

- Le papier, le carton,
- Les boîtes de conserves métalliques et canettes,
- Les briquettes alimentaires,
- Bouteilles en plastique (eau, sodas, nettoyants ménagers, lait, soupe),
- Les aérosols et bidons (même alu)
- Les boîtes et suremballages en carton
- Les barquettes aluminium



En cas de doute, jetez tout le reste dans la poubelle des O.M (ordures ménagères) y compris les sacs plastiques.

REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Alain JUND

Conception et réalisation : Arc'ad+ 01 30 21 50 50 - Photo couverture : 2M Image